



Calendrier des opérations électorales Elections professionnelles 2018 réseau de l'AEFE

Dates	heure locale	Que fait-on localement?
Lundi 1 ^{er} octobre	A 12 heures : date limite d'affichage des listes électorales (CT, CCPC, CCPL) dans les SCAC et EGD	Vérification par les sections locales SNES et co-listiers FSU des listes électorales en centrant sur les syndiqués et les sympathisants. En cas d'omission ou d'erreur, inciter à faire la demande d'inscription ou de modification (jusqu'au 12 octobre).
Mardi 2 octobre	A 12 heures : date limite de dépôt de candidatures <u>auprès des postes diplomatiques ou consulaires</u>, des candidatures, professions de foi, maquettes bulletins de vote et des noms des délégués de liste (un titulaire et un suppléant) habilités à représenter l'organisation syndicale dans toutes les opérations électorales	Prévoir de déposer les documents au SCAC avant le 2 octobre par les délégués de liste SNES et co-listiers de la FSU
	A 12 heures : Date limite d'affichage dans les SCAC, EGD et à l'Agence (Paris et Nantes) des candidatures et des professions de foi pour les scrutins du CT, dans l'ordre prévu par tirage au sort	Vérification par les sections locales SNES et co-listiers FSU.
	A 14 heures : réunion des délégués des listes candidates dans les postes diplomatiques ou consulaires : communication de l'ensemble des candidatures, des professions de foi et tirage au sort pour en déterminer, par scrutin, l'ordre d'affichage	Les délégués de liste SNES et co-listiers de la FSU doivent assister à la réunion au SCAC
Mardi 9 octobre	A 17 heures : date limite d'affichage dans les SCAC et EGD des candidatures et des professions de foi dans l'ordre prévu par tirage au sort pour les scrutins des CCPC et des CCPL.	Vérification par les sections locales SNES et co-listiers FSU.
	A minuit : date limite de vérification des inscriptions et des demandes d'inscription sur les listes électorales	

Vendredi 12 octobre	A minuit : date limite de réclamation contre les inscriptions ou omissions sur les listes électorales (CT, CCPC, CCPL)	
Lundi 15 octobre	Clôture des listes électorales (CT, CCPC, CCPL)	
Vendredi 2 novembre	Date limite pour l' envoi du matériel de vote aux électeurs par les postes diplomatiques pour - le CT - la CCPC - la CCPL	Les délégués de liste SNES et co-listiers de la FSU contactent le SCAC en cas de problème. Alerter d'urgence le HDF en cas de non réception. Sections locales SNES et co-listiers FSU : inciter individuellement chaque syndiqué-e et sympathisant-e à voter. Plus largement rappeler aux électeurs l'importance de la participation aux élections professionnelles.
Jeudi 6 décembre NB : Espagne et Finlande : 5 décembre	A 16 heures : date limite de réception des votes par le bureau de vote - à Nantes : CT, CCPC - au SCAC : CCPL	Attention à bien anticiper cette date et heure limites. N'attendez pas le dernier moment.
	À 16h30 ou vendredi 07 décembre : dépouillement par les postes diplomatiques ou consulaires des scrutins CCPL et proclamation des résultats	Les délégués de liste SNES et co-listiers de la FSU doivent assister au dépouillement et adresser les résultats au HDF.



Calendrier de la communication électorale Elections professionnelles 2018 AEFE

La communication syndicale à destination de l'ensemble des collègues débute après la date de dépôt de candidature. Des messages seront adressés à tous les électeurs via le Proviseur aux dates ci-dessous. Merci de nous signaler toute anomalie.

Pendant cette période, comme avant, le SNES et ses co-listiers continueront d'adresser toutes les informations qu'ils jugent nécessaires à leurs syndiqués.

Semaine	
8 au 12 octobre	9 octobre à 10 heures : transmission des messages CT
	11 octobre à 10 heures : transmission des messages CCPC
	12 octobre à 10 heures : transmission des messages CCPL
29 au 2 novembre	30 octobre à 10 heures : transmission des messages CT
	31 octobre à 10 heures : transmission des messages CCPC
	2 novembre à 10 heures : transmission des messages CCPL
19 au 23 novembre	20 novembre à 10 heures : transmission des messages CT
	22 novembre à 10 heures : transmission des messages CCPC
	23 novembre à 10 heures : transmission des messages CCPL
3 au 7 décembre	3 décembre à 10 heures : transmission des messages CT
	3 décembre à 13 heures : transmission des messages CCPC
	3 décembre à 16 heures : transmission des messages CCPL



Calendrier des opérations électorales Elections professionnelles 2018 Ministère de l'Education nationale

Dates		Sections locales SNES et co-listiers FSU
Sans attendre	Création d'un compte sur GUILLEN (https://www.guilen.phm.education.gouv.fr/guilen-web/) pour l'envoi des informations électorales au MEN	Inciter chaque syndiqué-e ou sympathisant-e à créer un compte avec une adresse mail, son NUMEN et sa date de naissance.
au plus tard le 17 octobre 2018	Affichage des listes électorales	Inciter chaque syndiqué-e ou sympathisant-e à vérifier son inscription
du 29 novembre au 6 décembre 2018	Vote par Internet Les personnels détachés du MEN votent à la commission administrative paritaire nationale (CAPN) de leur corps (certifiés, agrégés, PLP, PEPS, CPE, Psy-EN)	Inciter à voter dès l'ouverture du serveur.
6 décembre 2018	à 17 heures, heure de Paris : clôture du vote.	